

GUIDE DU STAGE

INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORGANISATIONNEL

MAÎTRISE EN RELATIONS
INDUSTRIELLES

OPTION : SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
Modalité stage

SST6650 (Stage)

SST6651 (Rapport de stage)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Maîtrise en relations industrielles - Option : Santé et sécurité du travail	5
Définition et objectifs	5
Cheminement avec stage	5
Définition et objectifs	5
SST 6650 – Stage professionnel	6
Définition et objectifs	6
Conditions de réalisation	6
Rémunération	7
Couverture d'assurance	7
Permis de stage pour étudiants internationaux	8
Milieu organisationnel	8
Responsable en milieu organisationnel	9
Professeur responsable	9
Engagement de confidentialité	10
Aide et conseils	10
Approbation du projet d'intervention	11
Exemples d'intitulés d'interventions professionnelles	12
Modalités d'évaluation	13
Dépôt du rapport	14

INTRODUCTION

Soucieuse d'assurer une formation de qualité à ses étudiants, l'École de relations industrielles encourage, depuis plus de 40 ans, des partenariats avec le marché du travail.

Les échanges entre notre institution d'enseignement et les organisations sont très profitables puisqu'ils donnent aux étudiants l'opportunité de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de leurs études en plus de développer des habiletés professionnelles et personnelles essentielles à leur pratique.

Du même coup, ceci permet aux organisations d'accueil d'avoir accès à des ressources motivées et riches sur le plan des connaissances.

Enfin, la formule favorise un rapprochement entre l'Université et les milieux où les futurs diplômés auront à œuvrer.

Au plaisir de collaborer avec vous quant à ces riches partenariats !

Ada E. Gioia

Coordonnatrice des stages

ada.e.gioia@umontreal.ca

T 514.343-5998 | F 514.343-5764

www.eri.umontreal.ca

Bureau C-7042 Pavillon Lionel-Groulx

* L'emploi du masculin a été privilégié dans le texte dans le seul but de l'alléger.

MAÎTRISE INDIVIDUALISÉE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

DÉFINITION ET OBJECTIFS

La maîtrise en relations industrielles, Option Santé et sécurité du travail (SST) est un programme de 2^e cycle universitaire qui s'adresse aux personnes souhaitant acquérir des compétences de pointe en SST.

Le programme vise à offrir une solide formation en SST qui intègre diverses composantes disciplinaires inhérentes à ce domaine. Elle permet aux étudiants de développer une expertise de haut niveau pour assumer des fonctions de gestion dans le domaine.

En outre, cette formation amène l'étudiant, par l'une ou l'autre de ses modalités, à réaliser une démarche scientifique à l'issue de laquelle il se voit d'ailleurs octroyer le grade de maîtrise ès sciences (M. Sc.).

CHEMINEMENT AVEC STAGE

DÉFINITION ET OBJECTIFS

C'est en menant un processus de consultation dans un cadre réel d'intervention que l'étudiant ayant opté pour la modalité stage, alors stagiaire-consultant dans un rôle-conseil, appliquera les principes d'une démarche scientifique.

Ce cheminement implique par ailleurs le développement d'habiletés d'intervention. En effet, le stagiaire-consultant sera appelé à démontrer l'étendue de son savoir-faire en étant le port étandard d'un mandat de portée stratégique qui exige une vision intégrée et des interactions avec différents niveaux, fonctions ou services d'une organisation.

La modalité stage est donc une option qui s'adresse à l'étudiant qui souhaite acquérir une formation avancée et pluridisciplinaire sur la base de séminaires, d'une intervention professionnelle en milieu organisationnel (stage), menée selon un processus de consultation et enfin, de la rédaction d'un rapport.

L'intervention professionnelle (SST 6650– Stage professionnel) compte pour 9 crédits et complète le cursus, avec les 2 cours de 3 crédits, permettant d'obtenir la maîtrise en relations industrielles avec option SST.

SST 6650– STAGE PROFESSIONNEL

DÉFINITION ET OBJECTIFS

Le stage professionnel (SST 6650) consiste à mener une intervention professionnelle en milieu organisationnel impliquant une approche de diagnostic en milieu organisationnel, appuyé par une démarche planifiée, cohérente et valide. Ainsi, en mettant à profit ses capacités analytiques et ses habiletés stratégiques, le stagiaire-consultant réalisera une analyse critique, une réflexion stratégique ou un état de la situation en regard d'une problématique en santé et sécurité du travail.

La problématique à l'étude est ainsi ciblée par l'étudiant, conjointement avec un milieu organisationnel et se résume en un énoncé clair et concis. L'intervention planifiée et menée par le stagiaire-consultant visera donc à émettre des recommandations répondant à cet enjeu de départ, laquelle comportera un cadre conceptuel bien défini ainsi qu'une méthodologie pertinente.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Avant d'entamer son stage, l'étudiant doit impérativement et minimalement avoir validé, ou en voie de valider l'ensemble des cours obligatoires demandés dans la structure dudit programme, soit 21 crédits :

Le Segment 01 Tronc commun : REI6601 - REI6600

ST - Bloc 71B : SST6100 – SST6200 – SST6300 – SST6400 – SST6450

L'intervention professionnelle, incluant la rédaction du rapport, se déroule sur une session (14 semaines), à raison d'un équivalent de 4 jours par semaine et totalisant 405 heures. Celle-ci doit se dérouler à l'intérieur d'une session régulière.

Il y a possibilité de réaliser l'intervention professionnelle à toutes les sessions :

Session d'hiver	De janvier à avril
Session d'été	De mai à août
Session d'automne	De septembre à décembre

Il est à noter **qu'en aucune circonstance**, l'École n'accorde de crédits de stage par équivalence. L'étudiant doit se référer au technicien en gestion des dossiers étudiants (TGDE) pour tout ce qui concerne la gestion de son dossier étudiant.

Technicien en gestion des dossiers étudiants

Madame Monica Navarro

Bureau C-7048 Pavillon Lionel-Groulx

514 343-6111 #1265

cycles-sup@eri.umontreal.ca

RÉMUNÉRATION

L'intervention professionnelle est une activité créditée faisant partie de la réalisation du programme de maîtrise. La rémunération (salaire horaire ou montant forfaitaire) de celui-ci est à la discrétion de l'organisation d'accueil et n'est pas une condition de réalisation.

COUVERTURE D'ASSURANCE

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles protège l'étudiant qui effectue un stage non rémunéré dans une entreprise. Dans ce cas, l'Université de Montréal est considérée comme l'employeur de l'étudiant. De plus, par le biais des polices d'assurances de l'Université (responsabilité civile), l'étudiant stagiaire est protégé comme s'il était présent sur le campus universitaire. En ce qui a trait au stagiaire rémunéré, que ce soit sous la forme d'un taux horaire ou d'un montant forfaitaire*, l'organisation qui accueille l'étudiant est considérée comme l'employeur de ce dernier. Dans ce cas, les assurances concernant le personnel de l'organisation s'appliquent également à l'étudiant stagiaire.

À la demande du milieu d'accueil, l'École peut fournir une lettre qui atteste ladite assurance et qui pourra être consignée au dossier du stagiaire.

* Note 298 de la CSST - Protection des étudiants effectuant un stage (stagiaire) :

[HTTP://WWW.CSST.QC.CA/LOIS_REGLEMENTS_NORMES_POLITIQUES/ORIENTATIONS-DIRECTIVES/NOTES_ORIENTATION/PAGES/298.ASPX](http://www.csst.qc.ca/LOIS_REGLEMENTS_NORMES_POLITIQUES/ORIENTATIONS-DIRECTIVES/NOTES_ORIENTATION/PAGES/298.ASPX)

PERMIS DE STAGE POUR ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les étudiants qui ont le statut d'étudiant international doivent faire une demande de permis de stage, lequel permis est différent du permis d'étude et du permis de travail. Il est fortement recommandé de faire cette démarche le plus tôt possible pour s'assurer de recevoir ledit permis de stage avant le début du mandat.

À ce titre, les étudiants internationaux sont référés au Bureau des étudiants internationaux de l'Université de Montréal : www.bei.umontreal.ca

Pour compléter le dossier, l'École fournira une lettre d'attestation aux étudiants qui en feront la demande.

MILIEU ORGANISATIONNEL

Les milieux pouvant accueillir un étudiant pour que celui-ci y réalise une intervention professionnelle sont très diversifiés. L'étudiant peut effectuer celle-ci aussi bien au sein de grandes entreprises privées que de plus petites entreprises, dans des secteurs aussi variés que : les institutions financières, les entreprises manufacturières, pharmaceutiques, de l'alimentation, du transport, etc.

Les interventions peuvent également se dérouler dans des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux tels que les ministères des gouvernements provincial et fédéral, les institutions du réseau hospitalier et des centres d'accueil, les commissions scolaires, les agences gouvernementales, etc.

Les organisations syndicales (syndicats ou centrales syndicales) constituent également des terrains pertinents pour effectuer une intervention professionnelle. Enfin, celles-ci peuvent prendre place au sein d'associations, d'organismes à but non lucratif et dans le milieu coopératif.

RESPONSABLE EN MILIEU ORGANISATIONNEL

Compte tenu des objectifs de la maîtrise en SST, l'intervention professionnelle doit être supervisée par un professionnel au sein de l'organisation d'accueil, lequel est désigné pour agir à titre de responsable en milieu organisationnel auprès de l'étudiant.

Ce professionnel du domaine doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Posséder une formation universitaire en SST ou l'équivalent
- ✓ Posséder un minimum de 3 ans d'expériences pertinentes
- ✓ Occuper un poste professionnel ou de direction

Ceci étant, est attendu de cette personne l'engagement suivant :

- Accueil et intégration de l'étudiant
- Supervision de l'étudiant au sein de l'organisation pour l'ensemble de la durée de l'intervention professionnelle
- Évaluation qualitative de l'étudiant

Il est fortement conseillé d'identifier dès le début de la collaboration une personne au sein de l'organisation d'accueil qui pourra **prendre la relève du responsable en milieu organisationnel** dans l'éventualité d'une absence prolongée (maladie, retrait préventif, mandats à l'extérieur de la ville, etc.) ou d'un départ imprévu de ce dernier (mutation, démission, congédiement, etc.)

PROFESSEUR RESPONSABLE

L'École désigne des professeurs qui sont responsables du volet académique des étudiants qui mènent une intervention professionnelle en milieu organisationnel.

Ainsi, ces derniers sont tenus aux engagements suivants :

- Supervision académique de l'étudiant
- Évaluation de l'étudiant

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Le stagiaire-consultant est fortement encouragé à vérifier auprès du milieu hôte, avant le début de la collaboration, la nécessité pour ce dernier d'obtenir de sa part et/ou du jury, un engagement de confidentialité en regard des informations sensibles pouvant être traitées et divulguées par l'étudiant dans le cadre des différentes évaluations relatives à SST 6650. Dans l'affirmative, en le signifiant à la coordonnatrice des stages, l'École pourra guider l'étudiant dans cet aspect de son stage.

AIDE ET CONSEILS

Pour les étudiants qui en ressentent le besoin, il est possible d'obtenir gratuitement les conseils du Centre étudiant de soutien à la réussite – CÉSAR des Services aux étudiants de l'Université de Montréal. Un conseiller pourra aider l'étudiant à prioriser les thèmes et enjeux sur lesquels il souhaite se pencher dans le cadre de son intervention professionnelle et ainsi, à cibler des organisations potentielles. De plus, les conseillers du CÉSAR pourront aider les étudiants à développer et entretenir leur réseau professionnel. En plus des consultations individuelles, des guides sont disponibles en ligne et des ateliers en groupe sont offerts régulièrement.

Centre étudiant de soutien à la réussite - CÉSAR

2101, boulevard Édouard-Montpetit

514.343-6736

www.cesar.umontreal.ca/emploi

APPROBATION DU PROJET D'INTERVENTION

Pour qu'il soit crédité dans le cadre de SST 6650, l'étudiant doit faire approuver son projet d'intervention par le comité des stages de maîtrise et ce, avant de le débiter. Pour ce faire, il doit déposer son projet par courriel à la coordonnatrice des stages, en version Word, avant le 1^{er} août pour le réaliser à l'automne, avant le 1^{er} décembre pour l'hiver et avant le 1^{er} avril pour l'été.

À l'issue de l'étude du projet par le comité, si une révision majeure s'impose, des commentaires seront offerts à l'étudiant en vue d'un nouveau dépôt aux fins d'une éventuelle approbation. Lorsque seule une révision mineure est exigée, le projet est entériné dans le cadre du stage professionnel (SST 6650). Une lettre de confirmation de stage formulée par l'École s'en suit dès lors par courriel, destinée au responsable en milieu organisationnel, dans laquelle l'étudiant figure en copie conforme, faisant office d'entente de stage tripartite. Il est à noter que les révisions doivent être réalisées promptement par l'étudiant puisque le projet d'intervention doit impérativement être accepté par le comité avant la date limite de début du stage, soit le dernier jour pour annuler un cours sans frais, selon le calendrier facultaire. Le projet d'intervention, à l'image d'une offre de service, doit être une production originale rédigée par l'étudiant, sous forme de texte en continu (5 p. maximum, interligne simple), visant à convaincre le comité de sa capacité à entreprendre et à mener l'intervention prévue selon les principes d'une démarche scientifique. En plus d'une page frontispice présentant un titre de projet clair et concis, le document doit comporter les sections suivantes :

A) Problématique (≈ 1 p.)

Présenter la problématique à l'étude en incluant un aperçu des causes, des conséquences et/ou des enjeux qui la sous-tendent. Identifier des objectifs clairs découlant du mandat. L'apport de la littérature doit être explicité en utilisant un minimum de trois (3) références scientifiques.

B) Milieu organisationnel (≈ 1/2 p.)

Présenter brièvement l'essentiel des informations pertinentes concernant le milieu en inscrivant la problématique dans son contexte de réalisation.

C) Démarche envisagée (≈ 1 p.)

Décrire les étapes prévues, lesquelles doivent être suffisamment détaillées pour que la cohérence, la clarté et la rigueur de l'ensemble de la démarche puissent être appréciées.

D) Calendrier préliminaire de réalisation (≈ 1/2 p.)

Projeter la chronologie des activités ainsi que le temps estimé pour chacune d'elles.

E) Informations de base et coordonnées du responsable en milieu organisationnel (≈ 1/2 p.)

Indiquer la formation, l'expérience ainsi que l'adresse physique et courriel du responsable.

Si l'intervention est réalisée dans le milieu de travail de l'étudiant, le projet d'intervention doit

comporter les éléments supplémentaires suivants :

- Une brève description des fonctions habituelles et une démonstration écrite que l'intervention professionnelle est une réalisation distincte de celles-ci.
- Une attestation écrite et signée par l'employeur à l'effet que l'étudiant sera dégagé de sa fonction habituelle de travail pour la durée exigée par l'intervention professionnelle.

Si l'intervention professionnelle est réalisée à l'étranger, le projet d'intervention doit comporter

les éléments supplémentaires suivants et être déposé au comité avant le 1^{er} juillet pour réaliser l'intervention professionnelle à la session d'automne, avant le 1^{er} novembre pour la session d'hiver et avant le 1^{er} mars pour la session d'été :

- Une lettre de motivation, rédigée par l'étudiant, faisant état des éléments pour lesquels ce dernier souhaite et se montre apte à réaliser le stage à l'étranger.
- Les copies des diplômes universitaires de la personne désignée dans l'organisation d'accueil pour agir à titre de responsable en milieu organisationnel.
- Le CV de la personne désignée dans l'organisation d'accueil pour agir à titre de responsable en milieu organisationnel.
- Une description de l'organisation d'accueil, rédigée par le responsable en milieu organisationnel, faisant état des éléments permettant et justifiant l'accueil d'un stagiaire - indépendamment de celle figurant sur un éventuel site Internet corporatif.

EXEMPLES D'INTITULÉS D'INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES

Diagnostic d'une problématique de santé mentale chez les agents correctionnels d'un pénitencier

Élaboration et mise en application d'un processus d'amélioration continue en santé et en sécurité par l'analyse stratégique des procédures relatives à l'enquête et l'analyse des accidents et des quasi-accidents

Enjeux stratégiques liés à la migration SIMDUT – SGH dans une organisation œuvrant dans le domaine du transport

Retour sur l'investissement associé à des politiques et programmes en santé et mieux-être au travail

Travail en région éloignée (Fly-in Fly-out) et les problématiques en matière de santé et sécurité du travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation incluent la rédaction d'un rapport de stage couplé à 2 présentations orales. L'étudiant est convoqué en début de session et ce, pour les 2 présentations. Les technicités entourant le matériel audio-visuel relatif au support technologique sera précisé dès lors. Dans tous les cas, les étudiants devront acheminer par courriel leur présentation *PowerPoint par courriel au professeur-responsable ainsi qu'à la coordonnatrice des stages et ce, au plus tard la veille des 2 rencontres. L'École communique par ailleurs avec le responsable en milieu organisationnel aux alentours de la mi-parcours, et ce, afin de l'inviter à partager son appréciation de la collaboration avec le stagiaire-consultant, selon un formulaire acheminé en temps et lieu. Ledit formulaire complété est réservé à l'usage du jury bien que le maître de stage est libre de profiter de l'occasion pour l'informer de son appréciation en lui partageant ce dernier.

Suivi 1 : 1^{re} présentation orale

Dans les premières semaines de l'intervention

Présentation orale (20 minutes maximum), devant jury, des points A à D, avec soutien technologique – 15 %.

A) Problématique

Présenter la problématique à l'étude en détaillant les causes, les conséquences et/ou les enjeux qui la sous-tendent ainsi que les résultats tangibles attendus par l'organisation. Expliciter les objectifs découlant du mandat. Cette section devra être soutenue par une revue de littérature.

B) Milieu organisationnel

Présenter les informations pertinentes sur le milieu en prenant soin de présenter la problématique dans son contexte de réalisation.

C) Démarche menée

Décrire, de façon détaillée, les étapes prévues, incluant l'approche conceptuelle et les aspects méthodologiques, afin que la cohérence, la clarté et la rigueur de l'ensemble de la démarche puissent être appréciées.

D) Calendrier de réalisation

Rappeler la chronologie des activités, révisée(s) au besoin, ainsi que le temps estimé pour chacune d'elles.

Suivi 2 : 2^e présentation orale

Dans les dernières semaines de l'intervention

Présentation orale (30 minutes maximum), devant jury, de l'ensemble du travail réalisé, essentiellement rendre compte de façon plus élaborée du point C précédemment décrit et ce, en débutant par un très bref rappel des points A et B, avec soutien technologique – **25 %**.

Suivi 3 : Rapport de stage

Remis à la 14^e semaine de stage

L'évaluation du rapport est réalisée par le jury de l'École. Il s'agit d'un dépôt final sans précorrection. La qualité du français écrit est importante et fait partie de l'évaluation. Le rapport pourra par ailleurs être transmis au responsable en milieu organisationnel pour recevoir son appréciation.

Rapport de stage SST6651 (25 p. maximum, interligne simple et demi) des points A à E – **60 %**.

A) Présentation de la problématique (≈ 5 p.)

Présenter la problématique à l'étude en détaillant les causes, les conséquences et/ou les enjeux qui la sous-tendent ainsi que les résultats tangibles attendus par l'organisation. Expliciter les objectifs découlant du mandat. Cette section devra être soutenue par une revue de littérature.

B) Milieu organisationnel (≈ 3 p.)

Présenter l'ensemble des informations pertinentes concernant le milieu en associant la problématique dans son contexte de réalisation tout en tenant compte des objectifs précédemment dégagés.

C) Démarche menée (≈ 10 p.)

Décrire de façon détaillée, en plus de les situer dans le temps, les étapes franchies et ce, incluant le cadre conceptuel et les aspects méthodologiques, afin que la cohérence, la clarté et la rigueur de l'ensemble de la démarche puissent être appréciées.

D) Retour sur les réalisations (≈ 3 p.)

Démontrer la valeur ajoutée de l'intervention pour l'organisation, basée sur une ou des entrevues post-intervention auprès des personnes concernées, dont le responsable en milieu organisationnel.

E) Conclusion générale (≈ 3 p.)

Clore l'intervention en mettant en valeur les capacités analytiques et habiletés stratégiques spécifiques développées lors de l'intervention professionnelle et de la rédaction du rapport.

DÉPÔT DU RAPPORT SST6651

Le dépôt du rapport doit se faire au moment entendu avec le jury, et ce, en copie papier, auprès du TGDE, afin de compléter le *Reçu officiel de dépôt d'un rapport de stage ou d'un travail dirigé*, conformément aux exigences de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Parallèlement, le rapport doit être acheminé par courriel, en format Word et ce, au professeur responsable ainsi qu'au coordonnateur des stages.